

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à PARIS, chez MM. LEZOLIVET et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Saint-Jacques-Roussseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c. — Réclames, 40 c.

Lyon, le 8 juillet 1848.

ENCORE UN RÉPUBLICAIN SUR LE CARREAU !

La chambre ne se plaindra pas de nous; depuis longtemps nous ne nous sommes pas plus occupés d'elle que si elle n'existait pas. Aujourd'hui, cependant, nous devons signaler son réveil; elle vient de sortir de sa longue léthargie, et de signaler son retour à la vie par un acte qui couronne dignement tous les chefs d'œuvre sortis de son sein depuis deux mois. Avant d'assister à l'enterrement des héros des barricades, elle a voulu elle-même enterrer un républicain, et le citoyen Carnot est la victime qu'elle a choisie! Elle a formulé contre lui un vote de non-confiance. Son crime est d'avoir voulu instruire les gens de la campagne et engager les instituteurs à républicaniser les villages.

Aussi, ces *messieurs* qui ont mendié les voix des paysans et qui ne doivent qu'aux campagnes l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale, ont-ils dignement récompensé leurs commettants. Les campagnards, selon leur dire, ne sont que des brutes qui ne méritent que le mépris, et le citoyen Carnot n'est plus digne de notre confiance, du moment où il prétend que l'on eût dû en envoyer quelques-uns à la Constituante.

Le citoyen Carnot s'est retiré devant l'affront, et déjà son successeur est nommé. Puisse Vaublanc tromper notre attente et faire mieux que nous n'espérons de lui.

On a bien raison de dire que la révolution est comme Saturne, qu'elle dévore ses enfants. Voilà, en effet, un grand nombre de républicains mis hors de combat en bien peu de temps: Lamartine, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Arago, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Duclerc, etc., etc. Mais la chambre ne s'arrêtera pas en si beau chemin; sa dernière pensée ne s'est pas encore nettement dessinée; attendons! La réaction gagne du terrain tous les jours; les hommes qui entrent au pouvoir en ce moment ne sont pas encore ceux qu'on voudrait y voir. Dans quelques mois nous aurons mieux que cela encore; nous nous attendons bien à voir un ministère composé de toutes les illustrations de la monarchie: Thiers, Odilon-Barrot, Dufaure, voire même Larochejacquin et monseigneur l'évêque d'Orléans. Ce dernier aura le portefeuille de l'instruction publique; alors, gare aux instituteurs républicains! Les beaux jours des *petits-frères* vont renaître... A moins pourtant que les élections ne gâtent un peu tous ces beaux projets. Car, après tout, le peuple aura bien son petit mot à dire, et il le dira.

DES ÉLECTIONS.

La Constituante, à qui notre conseil municipal vote une adresse, vient, dans son impatience, de rendre un décret par lequel nous allons être dans l'obligation de procéder de nouveau à des élections municipales, et bientôt après à des élections départementales et d'arrondissement.

Nous vous l'avons dit, et nous voulons vous le répéter encore une fois, à vous tous citoyens qui avez à défendre pied à pied les principes d'éternelle justice proclamés par le Christ: Egalité, liberté, fraternité!

Dans les circonstances où nous nous trouvons, les électeurs, en négligeant d'exercer leur droit, oublient complètement leurs devoirs sociaux. Ceux qui sont appelés à donner une direction aux élections et qui ne le font pas, encourrent le même blâme des gens de bien. Soyez-en bien convaincus, dans ce combat nos ennemis politiques ne manqueront pas de tactique et de zèle, pourquoi ne ferions-nous pas comme eux, nous qui sommes les soldats de la République démocratique? L'œuvre que nous avons à accomplir ne consiste pas seulement à aller voter, mais encore à veiller à la confection des listes, à instruire chaque citoyen de l'importance de voter pour des hommes qui offrent des garanties à la cause démocratique. Vous le voyez, le vote par bulletin de liste, vous est contesté, même vous ne voterez que par

sections; en conséquence, prenez donc toutes vos mesures pour obtenir le meilleur résultat possible. Pour cela, organisez-vous et faites-le promptement; que tous vos points centraux, clubs et comités, se subdivisent en commission de contentieux, de rédaction et d'exécution; de contentieux, pour obtenir l'inscription des citoyens à qui on contesteraient le droit de figurer sur les listes; de rédaction, pour signaler toutes les menées, toutes les entraves suscitées par les autorités, et combattre la candidature de certains citoyens; d'exécution, pour exercer une surveillance sur les clubs et les sections particulières dans l'accomplissement de leurs missions spéciales. Que les missions données à nos clubs spéciaux et aux sections consistent à examiner attentivement les listes dans chaque quartier, afin de demander dans le délai de cinq jours l'inscription des citoyens qui ne figureraient pas sur les listes et auraient droit d'y être inscrits, ainsi que la radiation de ceux qui n'auraient pas le droit d'y figurer.

Vous ne devez pas moins veiller aux radiations faites par les autorités. En effet, bien qu'on doive notifier ces radiations, sans remplir cette formalité, 1,500 noms ont été supprimés de dessus les dernières listes; et sur ces 1,500 noms, 1,000 voix au moins ont été perdues pour la démocratie, car les citoyens retranchés avaient droit de voter. Il faut également que vos clubs et vos sections cherchent à exercer une influence salutaire sur les citoyens qui ne se croient pas tout-à-fait libres, et pensent être sous l'indépendance de l'aristocratie.

Par une telle organisation, vous deviendrez forts, et le combat de l'urne sera le seul que vous aurez à livrer. Mais il faut en comprendre toute l'importance; il faut que par votre vigilance et votre zèle vous déjoiez tous les plans des ennemis-nés du progrès, des réactionnaires et des hommes qui se trouvent satisfaits de ce qui est, et ne veulent pas que les institutions politiques aient pour complément nécessaire les institutions sociales.

Le mal et le remède.

L'industrie renferme dans son sein la vie ou la mort, non-seulement de notre jeune République, mais encore de toutes les sociétés à venir. Tous les canons du monde ne sauraient résoudre la question: le gouvernement de la force est celui qui peut le moins durer en France. Le sabre ne peut rien organiser; tous les régimes passés ont commis la faute de compter sur la force brutale et le peuple en a fait bonne justice: Louis-Philippe est tombé malgré ses formidables préparatifs de défense, malgré ses forts et ses troupes nombreuses et bien aguerries. Une nation industrielle ne peut vivre au milieu des camps et des armées toujours menaçantes. Veut-on une fois pour toutes en finir avec l'émeute? Eh bien! la force armée est inutile et même dangereuse; il faut, non pas livrer bataille et faire couler le sang, mais attaquer le mal dans sa racine, faire cesser la misère du peuple et éloigner de lui cette cruelle alternative dans laquelle il se trouve, ou de mourir dans un combat, ou de traîner une existence misérable dans une lente et cruelle agonie.

Le peuple ne peut plus croire aux promesses: combien, depuis trente ans, ne lui en a-t-on pas fait? et qui est-ce qui lui a tenu parole? Cependant, plusieurs de ces hommes à promesses sont redevables au peuple des hauts emplois qu'ils occupent et du bien-être dont ils jouissent. Mais à peine le pavé des barricades est-il remis en place, que tous ont perdu la mémoire du passé dans la nouvelle position que les prolétaires leur ont créée; mollement étendus sur des coussins à franges d'or, dans des salons dorés, ils oublient vite à qui ils sont redevables de cette douce existence, les ingrats!

Cependant la question est là toute entière: organiser le travail, assurer au peuple, en travaillant, le droit de vivre et de respirer l'air que la nature a fait pour lui comme pour les heureux du monde: est-ce trop *Messieurs*? Mais il vous faut le temps nécessaire pour organiser,

dites-vous! Organiser quoi, s'il vous plaît? Votre nouvelle dynastie ou votre jeune garde? Nous vous avons vus à l'œuvre dans la question du rachat des chemins de fer; nous avons une idée sûre de vos projets d'organisation; l'avant-goût même nous fait peur!

Hommes qui gouvernez, ne détournes pas les yeux; la plaie est large, effrayante même; mais nous saurions souffrir si vous aviez sérieusement l'intention d'y appliquer un remède! Le peuple vous a offert trois mois de misère, qu'en avez-vous fait? Avez-vous une fois seulement pensé à lui? non! Vous vous êtes occupés de vous partager les grosses sinécures, ensuite chacun de vous à voté des remerciements à son compère: *Passes-moi la moutarde, je te ferai passer le poivre!* N'est-ce pas ainsi? Mais pour le peuple vous n'avez rien fait, si ce n'est une levée de trois cent mille personnes!

Continuez, messieurs, au pauvre la besace; au peuple les charges, même des suppléments avec de nouvelles dénominations: nécessité, urgence, etc.; pour vous continuité et même aussi supplément de bien-être et gros traitements sans réduction; vous serez sous la république ce que vous avez été sous les rois: de vrais enfants gâtés du gouvernement. Et pourtant nous vous avons entendus crier contre les emplois inutiles et les gros traitements! Aujourd'hui il n'y a rien d'inutile que les plaintes du peuple; vos emplois au moins sont-ils assez payés? C'est ce qu'il serait bon de savoir.

Encore une question pourtant: pourquoi tant d'hommes sous les armes? Est-ce pour délivrer l'Italie qui se débat sous les étreintes du despote autrichien? Est-ce pour la Pologne qui se meurt en appelant la France à son secours? Ah! répondez-nous, vous l'avez déjà pensé, dites-le sans hésiter. Nous sommes trop loin d'elle, n'est-ce pas? Nous croyons plutôt que vous êtes trop bien avec vos voisins, les rois, et que vous ne voulez pas rompre cette bonne harmonie, cette entente cordiale. Déjà l'extradition est chose convenue comme par le passé, et rien ne sera changé à la suite de notre révolution, si ce n'est le nom, peut-être. Les Savoisiens ont été égorgés sous vos yeux, le drapeau français a été traîné dans la boue; vos armées ne doivent pas dépasser les limites que nous a assignées le traité de 1815. La France restera dans ses bornes, n'est-ce pas, esprits bornés? Et la France qui a toujours été nommée l'asile de la liberté, entendra les peuples voisins crier au secours, sans se laisser attendrir; leur cris déchirants de l'agonie des peuples qui réclament leur liberté frapperont vos oreilles sans vous émouvoir. Était-ce là ce que Février devait nous amener?

Des Conseils de Prud'hommes.

La formation des Conseils de prud'hommes, dont l'Assemblée nationale s'est occupée il y a quelques jours, était, sans doute, ardemment demandée; mais ce que sollicite le commerce en souffrance, c'est l'élargissement de leurs attributions; c'est la faculté qui doit leur être accordée, non-seulement de résoudre à l'amiable les différends survenus entre ouvriers et fabricants, mais encore de prévenir ces différends et de servir le commerce par des mesures prises avant toute fabrication.

Une Commission spéciale pour les spécialités de notre industrie a été réclamée par l'un de nos représentants; mais en attendant qu'elle soit organisée, qu'elle ait pu s'entendre sur les moyens efficaces de régler et de faire revivre le travail, le travail lui-même se fait aux mêmes conditions précaires; et, comme auparavant, l'ouvrier accepte une tâche pénible, avec un salaire bien peu satisfaisant, les esprits s'inquiètent et les cœurs souffrent. D'ailleurs, avant que l'Assemblée ait rien pu statuer sur notre position, des semaines, des mois s'écouleront. Journées d'angoisses et de privations pour nos familles! Pourquoi n'irions-nous pas au-devant de ces sollicitudes, en mettant en œuvre nos lumières et notre activité? On l'a dit: si tous les ouvriers pouvaient se résumer en une seule tête, en un même cœur, ce cœur et cette tête ne manqueraient ni de pouvoir, ni d'intelligence. Eh bien donc! usons de notre droit légal de pétitionnement pour atteindre ce but. Que le Conseil des prud'hommes devien-

ne pour nous cette capacité, qui pense fortement et qui agit avec constance. A la grande famille ouvrière, qu'il serve de père et de protecteur. Que, jusqu'à ce jour toujours mineurs, nous trouvions enfin un appui; pupilles, une tutelle pratique, efficace. Que nous soyons appelés à nommer, dans le plus bref délai, notre Conseil des prud'hommes sur des bases plus larges et plus libérales, afin que nous puissions remettre entre ses mains la sollicitude de ses droits et le soin de régler ses devoirs. Tel est le plan que nous proposons :

1° Le Conseil des prud'hommes, composé moitié d'ouvriers et moitié de fabricants, sera nommé à la majorité des suffrages, représentant, auprès de tous, les intérêts de l'industrie.

2° Avant de présenter leurs dessins ou échantillons aux commettants, les fabricants les feront connaître au Conseil, pour qu'il détermine les façons, de manière à sauvegarder contre les exigences de la Commission les intérêts des fabricants et surtout le juste salaire de l'ouvrier.

3° Aucun ouvrier ne pourra confectionner le travail au-dessous du prix fixé par le Conseil.

4° Dans le cas d'une infraction aux règlements, le fabricant seul sera passible de la sanction fixée par le Conseil.

5° Pour unir le travail et la liberté individuelle, le fabricant pourra faire confectionner, aux prix désignés par le Conseil, dans les communes rurales. Seulement alors une prime sera prélevée sur le prix du salaire de l'ouvrier dans la campagne, afin de rétablir l'égalité entre les profits et les charges, selon toutes les conditions de l'équité.

6° Ces primes ainsi prélevées formeront une caisse de secours dans les mains du Conseil, pour venir en aide aux ouvriers de la ville et de la campagne malades ou nécessiteux.

Imparfait par elle-même, mais complétée bientôt par d'autres lumières et par le besoin d'organisation qui se fait partout sentir, cette esquisse vous a paru se concilier tout naturellement avec l'ordre et la liberté. Simple dans ses moyens, immense dans son but et son application, elle nous semble, mieux que toute espèce d'autre association, répondre aux besoins de l'époque, aux nécessités les plus pressantes, puisqu'avec quelques modifications, elle pourra devenir le code de toutes les industries.

Qu'elle soulève des objections, nous ne demandons pas mieux : de la discussion naît la lumière; nous y verrons une preuve de l'intérêt qu'inspire tout projet bien compris, et nous nous efforcerons de donner les réponses et les explications, autant qu'il est en nous, les plus satisfaisantes.

NÉCROLOGIE.

CHATEAUBRIAND.

Les funérailles de François-Auguste de Chateaubriand ont lieu à Paris, aujourd'hui samedi. La maison mortuaire est rue du Bac, 112.

Il était le doyen de l'Académie-Française, où il occupait le fauteuil n° 6. Ses prédécesseurs furent : avant 1634 : d'Arbault de Porchères; — 1640 : Olivier Patru; — 1681 : Potier de Novion; — 1693 : Goibeau; — 1694 : Boileau, abbé de Beauieu; — 1704 : R. Gaspard Abeille; — 1718 : Montgault; — 1747 : Ch. Duclos; — 1772 : N. Beauzée; — 1789 : J.-J. Barthélemy; — 1795, 1803 : M. J. Chénier. Chateaubriand fut élu en 1811. Il a occupé ce fauteuil pendant 37 ans. Chateaubriand naquit à Combourg, arrondissement de St-Malo, en 1769. Il a vécu 79 ans.

A 17 ans il entra sous-lieutenant au régiment de Navarre. En 1790 il passa en Amérique et vécut 2 ans au milieu des sauvages indiens. Il y fit les *Natchez*.

revenu en 1792, il assista au siège de Thionville, où il fut blessé d'un éclat d'obus. Il passa ensuite en Angleterre, où il publia l'*Essai historique, politique et moral des Révolutions anciennes et modernes considérées dans leurs rapports avec la Révolution Française*. La première édition du *Génie du Christianisme* est datée de Londres, 1802.

Il rentra en France après le 18 brumaire, et fut bientôt nommé secrétaire d'ambassade à Rome, près du cardinal Fesch.

En 1804, il fut nommé plénipotentiaire en Valais. La mort du duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes, lui fit donner sa démission.

Ce fut au milieu de 1806 qu'il partit pour Jérusalem. Il en revint en 1807.

Les *Martyrs* parurent cette année.

L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* ne parut qu'en 1812.

En 1814, il publia une brochure très hardie et intitulée : *Bonaparte et les Bourbons*.

Louis XVIII le nomma ambassadeur en Suède, mais le retour de Napoléon l'empêcha de partir pour sa destination.

Pendant les cent jours il se retira à Gand, où de concert avec le citoyen Guizot, il fit le célèbre *Moniteur de Gand*.

En 1815, il fut fait pair et ministre d'Etat; mais le 5 septembre 1817 une ordonnance royale lui retira ce dernier titre par suite d'un écrit très hardi sur l'autorité royale.

L'eau qu'il rapporta du Jourdain servit au baptême du duc de Bordeaux.

Il fut quelques temps ambassadeur en Prusse.

En 1821, il fut ambassadeur à Londres.

Le 28 décembre 1822, il fut nommé ministre des affaires étrangères. Il assista ensuite au congrès de Vérone.

Enfin, après la révolution de juillet 1830, Chateaubriand donna sa démission de pair de France et rentra dans la vie privée, où il est resté jusqu'à sa mort, entouré de l'admiration et de la vénération de l'univers civilisé.

La France vient de perdre en lui une de ses gloires.

Actes Officiels.

Le président du conseil chargé du pouvoir exécutif, de l'avis du conseil des ministres,

Arrête :

Le citoyen Vaulabelle est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement du citoyen Carnot, dont la démission est acceptée.

Paris, le 5 juillet 1848.

Le président du conseil chargé du pouvoir exécutif,
E. CAVAIGNAC.

Le ministre de la justice, BETHMONT.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, le 6 juillet.

Cérémonie funèbre du 6 juillet.

Aujourd'hui, la grande cérémonie funèbre.

Dès six heures du matin, le rappel est battu partout.

Gardes nationaux, gardes mobiles, détachements des différents corps de l'armée, se rendent aux lieux respectivement désignés.

Clergé, université, autorités civiles, judiciaires et militaires, députations des diverses écoles, tous se préparent à assister à cette imposante solennité.

On sait qu'un grand nombre d'inhumations ayant eu lieu déjà, le char funéraire ne doit porter que des corps appartenant à chacun des divers ordres de citoyens qui ont combattu pour la cause de l'ordre dans les journées de juin, de sorte que l'assemblée, les gardes nationales de la Seine et des autres départements, l'armée, la garde mobile, la garde républicaine auront ainsi dans ce cercueil symbolique des représentants inanimés de leur dévouement à la patrie.

En ce moment, entre dix et onze heures, sur l'autel érigé à l'extrémité orientale de la grande avenue des Champs-Élysées, en deçà des chevaux de Marly, se célèbre le service solennel en mémoire des victimes des quatre journées de juin.

Jetons un coup-d'œil sur l'ensemble de cette cérémonie et sur ses apprêts.

L'autel s'élève sur une large plate-forme à laquelle on arrive par un grand escalier; il est érigé au milieu de la plate-forme sur un soubassement de cinq marches. Surmonté d'une croix et supporté par quatre colonnes, il est couronné par un magnifique baldaquin qui n'a pas moins de vingt mètres de hauteur.

Depuis la place de la Concorde jusqu'à la Bastille, sur toute la ligne des boulevards, des banderoles aux trois couleurs sont tendues de chaque côté, et, d'espace en espace, sont disposés des écussons portant, les uns, cette inscription : « Morts pour la République. » Les autres : « 23, 24, 25 et 26 juin. »

La façade du palais de l'Assemblée nationale et celle de la Madeleine sont tendues de noir, ainsi que les portes St-Denis et St-Martin; la colonne de Juillet est enveloppée d'un long crêpe.

En avant, se dressent deux grandes pylones de 22 mètres de hauteur, que surmontent des casquettes enflammées. Tout autour de la grille de la colonne sont rangées 16 autres casquettes antiques sur autant de piédestaux. Le tout est relié par une balustrade bronzée.

Revenons à la messe. Elle se célèbre sans musique; on n'entend que les chants d'église. Ainsi qu'ils en ont exprimé le désir, les membres de l'Assemblée nationale assistent debout au service funèbre.

Il est environ midi : l'absoute est donnée. Le cortège se met en marche vers l'église de la Madeleine entre deux haies de troupes, suivant l'ordre indiqué au programme. Le char est traîné par seize chevaux blancs. C'est un véritable monument roulant qui a la forme d'un cénotaphe grec entouré de faisceaux et de candélabres.

Le char est arrivé sur la place de la Madeleine; il s'arrête à l'entrée de l'église où vont être provisoirement déposés les cercueils.

Ces cercueils sont portés dans l'intérieur du temple, pendant que le clergé procède à la cérémonie de l'inhumation, le cortège fait le tour du monument.

Tout est consommé ! Le cortège s'écoule en silence par le boulevard et la rue Duphot. Une foule immense stationne aux environs. L'ordre le plus parfait règne; partout un pieux recueillement. La tristesse est empreinte sur tous les visages.

— A peine le citoyen de Girardin était-il rendu à la liberté que le commissaire de police du quartier Montmartre, assisté de plusieurs agents a fait des perquisitions chez plusieurs rédacteurs de la *Presse* et jusques dans la chambre du garçon de bureau de ce journal. Ces investigations n'ont amené aucune découverte.

— Le projet de la réunion à l'état des compagnies d'assurances est entièrement abandonné, mais le ministre des finances est, dit-on, d'avis de l'établissement d'un impôt sur les polices d'assurances.

— Le général Duvivier est toujours au Val-de-Grâce et

on est loin d'être rassuré sur les suites de sa blessure. L'état de la partie atteinte présentait de l'enflammation. La plaie, que le blessé a malheureusement négligée dans les premiers moments, n'a pu être examinée et nettoyée. Il est à craindre que l'articulation ne soit gravement lésée. On sait que le général a reçu une balle dans le métacarpe du pied.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 5 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à l'enseignement primaire.

Le citoyen BONJEAN dit qu'on le trouvera toujours prêt à voter des fonds quand il s'agira de faire quelque chose qui sera favorable à l'instruction, qui moralise l'homme et le rend meilleur. L'orateur adopte en principe le projet de décret; mais cependant il éprouve le besoin d'adresser une question au ministre de l'instruction publique relativement aux circulaires distribuées à profusion dans les campagnes, et adressées aux instituteurs primaires. Ces écrits m'ont paru tellement dangereux et détestables, qu'avant de voter les fonds demandés, je désire savoir s'ils ont été distribués sous les auspices du citoyen ministre. J'ai lu une série de ces imprimés, dont certes je ne donnerai pas lecture à l'Assemblée.

Voix nombreuses : Lisez ! lisez !

Le citoyen BONJEAN : Je dois déclarer d'abord que toutes ces circulaires ne portent pas les marques de l'administration; mais il n'en est pas de même de certain petit manuel républicain sur les devoirs de l'homme et du citoyen. Ce manuel a été publié par Pagnerre. (Vive hilarité. — Les regards se portent sur le citoyen Pagnerre.)

L'auteur est Charles de Renouvier. S'il est vrai qu'il ait été adressé aux instituteurs, et par contre-coup aux élèves de nos écoles, en vérité je ne me sens pas la force de voter le décret qui serait présenté par le citoyen ministre.

Je lis au chapitre 7 sur la question de propriété, et je vois cette curieuse demande : « Existe-t-il au moins des moyens d'empêcher les riches d'être oisifs, et les pauvres d'être mangés par les riches ? » (Rires.) L'instituteur répond : « Il en existe et d'excellents. » (Hilarité.) Voici une nouvelle question : « Quant à ces grands propriétaires, ils ont raison de craindre qu'on fasse des lois contre eux. — L'élève. Mais en trouvera-t-on ? — L'instituteur. On trouvera des gens pour en faire. » (Oh !)

Dans le chapitre 8, on traite de l'organisation du travail. L'élève dit : La liberté de l'industrie a donc causé de grands maux, et le maître répond : certainement; car elle a enfanté la concurrence, qui est la ruine des pauvres et l'enrichissement du riche, et qui a créé sous le dernier règne une aristocratie nouvelle qui est plus dangereuse que la première.

Quelques voix : C'est vrai...

Le citoyen BONJEAN : C'est votre avis, mais je veux connaître celui du citoyen ministre. Je poursuis. L'élève dit : La République a donc le droit d'intervenir dans les conditions du travail et dans le règlement des salaires ! Le maître répond : Sans doute. — C'est ce qu'on appelle l'organisation du travail. (Hilarité)

A la page 34, l'auteur traite, pour ses jeunes élèves, des conditions de la femme, du mariage et du divorce. (Rires.) Il parle des droits de la femme, et il émet le vœu que le divorce soit rétabli. (Nouveaux rires.)

Je borne là mes extraits et je demanderai seulement si ce livre a paru sous l'autorisation du citoyen ministre de l'instruction publique; si le citoyen ministre en prenait la responsabilité, loin de voter un million qu'on vous demande, je le repousserais. Je veux savoir si le citoyen ministre accepte de pareilles doctrines. (Très-bien ! très-bien !)

Le citoyen PRÉSIDENT : Le citoyen Jean Raynaud a la parole... (Bruit.)

De toutes parts : Le ministre ! le ministre !

Le citoyen CARNOT : Le projet de décret en faveur des instituteurs primaires ne trouve pas ici de contradiction, il a été adopté à l'unanimité par le comité de l'instruction publique; mais ce projet de décret devient le prétexte d'accusations dirigées contre moi. Sous l'apparence de critiques de détail, on attaque l'ensemble de mon administration : je vais la justifier. Ai-je dirigé oui ou non mon administration dans des principes véritablement républicains ?

Telle est la question. Lorsque je suis arrivé au ministère, je sortais des barricades de février... (Interruption prolongée et rires.) Je répète que je suis sorti des barricades de février pour arriver aux affaires, et c'est là, je ne crains pas de le dire, la cause de certains ressentiments. (A l'extrême gauche : Très bien !)

Une voix : Tous ceux qui sont sortis des barricades sont acceptés par l'Assemblée.

Le citoyen CARNOT : J'ai dû me rendre compte de la mission spéciale qui m'était imposée. Tandis que mes collègues avaient à pourvoir à de terribles nécessités, ma tâche était plus paisible et plus lointaine. Je devais préparer l'avenir de la République, je devais préparer des citoyens nouveaux pour des institutions nouvelles.

L'inauguration du système universitaire républicain eut pour but principal de développer promptement l'instruction primaire. Je me suis entouré des lumières d'une commission spéciale, qui a travaillé jour et nuit, et j'ai déposé dernièrement sur la tribune un projet qui est le fruit des travaux de cette commission. Citoyens ! avec le suffrage universel et une bonne loi d'instruction primaire, la République peut défier tous ses ennemis. (Approbation.)

Je n'ai point voulu toucher à l'instruction secondaire, parce que l'année scolaire était au milieu de son cours. Il a fallu quelque fermeté, croyez-le bien, pour résister à des plans de ré-

formateurs prématurés. Ainsi, novateur promptement dans l'instruction primaire, conservateur provisoirement dans l'instruction secondaire, voilà ce que j'ai voulu être.

J'arrive à un autre point. Lorsqu'il s'est agi d'appliquer le suffrage universel, j'ai reconnu que curé et maître d'école étaient, dans nos campagnes, les deux lumières qui s'élevaient au-dessus du niveau. De là, les circulaires qu'on a attaquées. J'ai parlé aux curés par l'intermédiaire des évêques; je me suis adressé directement aux instituteurs primaires: c'était mon droit. Je les ai engagés à préparer les adultes à la vie politique. Dans ces mêmes circulaires, j'encourageais les instituteurs à se présenter eux-mêmes aux suffrages de leurs concitoyens. Je regrette sincèrement qu'il n'y en ait pas ici davantage. (Rumeurs mêlées de rires.) J'insistais aussi pour qu'on envoyât ici des hommes habitués aux travaux agricoles, alors même que leurs lumières ne dépasseraient pas celles de l'institution primaire. (Une voix: Enfin, des ignorants.) Je crois que nos campagnes doivent être représentées ici.

La pensée qui m'a préoccupé, c'était d'élever la fonction de l'instituteur en élevant l'institution. (Très bien!)

Le citoyen CARNOT. On dit que la publication avait été faite sous les auspices du ministre. Je dois dégager le citoyen Pagnerre, qui probablement ne les connaît pas. (On rit.) Aussitôt le suffrage universel proclamé, je fis appel aux recteurs pour leur faire connaître les devoirs qu'ils avaient désormais à remplir. (Très-bien!) A Paris, il y a deux écrivains d'un talent reconnu, les citoyens Henry Martin et Charles Renouvier, qui publient de ces manuels. L'un de ces manuels, celui qui fait ici l'objet de cette discussion, a été publié par le citoyen Renouvier, non sous les auspices du ministre, mais avec son assentiment et sous son autorisation. (Rires.) Ceci indique qu'il les a lus (hilarité) et qu'il n'y a rien trouvé de répréhensible. (Réclamations diverses.)

Le citoyen CARNOT. L'un de ces manuels a été publié au milieu des orages et des passions nées d'une révolution. Mais, au point de la morale publique, je n'y ai trouvé rien de reprochable, pas plus en ce qui touche la propriété.

Une voix à droite. Vous attaquez la propriété.

Le citoyen CARNOT. Voulez-vous savoir ce qu'on dit de la propriété?

La même voix. On vient de nous le lire.

Le citoyen CARNOT, relisant le passage. On peut contester certains principes de ces ouvrages; moi-même j'en discuterais quelques-uns avec leurs auteurs. Ces manuels n'étaient pas destinés aux enfants, mais aux électeurs. (Cris.) Un mot en terminant: Jusqu'ici, dans ma carrière politique, j'ai été habitué à rencontrer des adversaires bienveillants. Aujourd'hui, je vois qu'il n'en est pas de même avec les adversaires, quand on est au pouvoir.

Le citoyen JULES RENOUVIER commence par déclarer que le manuel n'est pas de lui, mais de son frère qu'il défend dans l'ouvrage qui fait l'objet de ces discussions. Il parle au milieu du bruit et retourne à sa place sans avoir pu se faire entendre jusqu'au bout. (Aux voix! — Assez, assez.)

Quelques voix. La clôture! la clôture!

Le citoyen BOULAY. Les instituteurs ne peuvent vivre... L'année dernière, c'était la famine... cette année c'est la révolution... Que la discussion se pose sur le véritable terrain, celui des souffrances des instituteurs.

Le citoyen président. Il y a un amendement des citoyens Bonjean et Baze qui demandent que le crédit soit réduit de cent mille francs. (Non! non! — Si!)

Une voix: L'amendement n'est pas appuyé!

Le citoyen BONJEAN: En attaquant les doctrines, j'ai respecté les personnes... (A l'extrême gauche, les membres frappent leurs pupitres de leurs couteaux.)

A droite: A bas les couteaux de bois!

A gauche: C'est de la dernière indécence!

Une altercation s'élève à l'extrémité droite entre les citoyens Ferrouillat et Clément Thomas. Plusieurs membres tournés vers le citoyen Clément Thomas crient à l'ordre!

Le citoyen Clément THOMAS. Pourquoi voulez-vous me rappeler à l'ordre?

Le citoyen FERROUILLAT. Parce que vous avez dit en montrant l'orateur: Il ne parlera pas, je l'empêcherai bien de parler.

Le citoyen Clément THOMAS. Vous avez bien empêché de parler le citoyen Francisque Bouvet.

De toutes parts: A l'ordre!

Le citoyen président: Je rappelle à l'ordre ceux qui interrompent... mais je ne puis les saisir au milieu des interruptions de tout le monde!

Le citoyen FLOCON. Tout le monde doit le silence et l'attention au citoyen Bonjean, quand il développe son amendement.

Le citoyen BONJEAN. Mon amendement est bien simple: Je demande simplement une diminution de cinq mille francs. Autant qu'il est en moi, et la majorité s'associera à moi... (Oui! oui! — Non! non!) je veux que ce vote soit l'expression d'un blâme. (Oui! oui!) Il s'agit, je le dis hautement, d'un vote de confiance... Il a été acheté vingt mille exemplaires de ce petit livre par le ministre de l'instruction publique... Si l'Assemblée approuve les doctrines qu'il a exposées, qu'elle vote la totalité du crédit. Si elle les trouve sauvages et antisocialistes, qu'elle le déclare en adoptant mon amendement. (Aux voix! aux voix!)

Le citoyen CARNOT. Dieu merci, il résulte des opinions contraires exprimées à cette tribune que la question reste la même, et que les précepteurs de l'enseignement ne seront pas privés des secours dont ils ont besoin. On a dit que j'avais approuvé ces doctrines, j'ai déclaré le contraire. (Bruit.)

Le citoyen président. Je mets cet amendement aux voix, du citoyen Bonjean, sur une diminution de 5,000 fr.

Une première épreuve est douteuse.

On procède au nouveau scrutin de division.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants, 617

Majorité absolue, 369

Cartons blancs, 314
Cartons bleus, 303
En conséquence, l'Assemblée adopte l'amendement. (Mouvement.)
La séance est levée à six heures et demie.

Le citoyen MARTIN (de Strasbourg) demande un congé, accordé.

Le citoyen président donne lecture du programme de la cérémonie funèbre de demain, envoyé à l'Assemblée par le ministère de l'intérieur.

Le citoyen président. Votez maintenant l'article de la loi. Il est ainsi conçu:

« Il est ouvert au ministère de l'instruction publique, un crédit de 995,000 fr. destiné à augmenter, pour le second trimestre de 1848, le traitement des instituteurs primaires. »

Le citoyen FRANCOIS demande que cette somme soit appliquée également aux institutrices.

De toutes parts. Nous ne sommes pas en nombre.

Le citoyen président. Alors à après-demain.

La séance est levée à 7 heures moins un quart.

Chronique locale.

Le citoyen Martin-Bernard est parti le 7 de ce mois, accompagné d'une grande partie des membres de l'ancien comité de l'Hôtel-de-Ville; de part et d'autre, on s'est témoigné les plus vives sympathies. Le citoyen Martin-Bernard a vivement engagé les citoyens qui l'ont accompagné à rester calmes; il leur a répété qu'ils ne peuvent espérer des améliorations que par le progrès qu'amènera le système électoral, qu'ils doivent éviter toute collision et avoir espoir dans l'avenir, ce grand maître! En mettant le pied dans la malle-poste, il a terminé par ces mots: « Je me souviendrai de votre bon accueil et de vos adieux. »

— C'est mardi dernier que, sous la présidence du citoyen Français, le tribunal correctionnel de Lyon a jugé les citoyens prévenus d'enlèvement d'armes à Perrache. Sur trente sept accusés, dix-neuf seulement ont été condamnés; les uns à un mois d'emprisonnement, les autres à quinze jours et même à dix.

Il eût été à désirer que la prévention fut moins longue, surtout pour ceux qui ont été reconnus innocents.

— On nous assure que la réaction est très disposée à faire une pétition pour demander que le citoyen Laforest, après les élections municipales faites, ne soit pas renommé maire. Il nous semble que les Républicains démocrates feront bien aussi de pétitionner à leur tour pour demander au gouvernement, que le vote soit fait par bulletin de liste.

— Un bureau spécial pour la formation des listes électorales a été demandé par un des membres du conseil municipal. L'approbation du conseil a été presque générale; en conséquence, nous pensons que l'autorité se rendra à ce vœu, car pour qui n'est-il pas évident qu'aujourd'hui, que le système électoral est généralisé, les listes ne peuvent être bien faites par les mêmes employés qui ont le travail des rôles des contributions, travail déjà fort détaillé?

— La cérémonie funèbre en l'honneur des victimes de juin mortes en combattant pour le maintien de la République a été célébrée avant-hier avec beaucoup de pompe. Tout le barreau y assistait ainsi que les officiers des 4 légions de la garde nationale, ceux du génie et de l'artillerie. Les compagnies qui avaient été appelées se faisaient remarquer par leur bonne tenue. Nous avons même vu un peloton d'artillerie de la garde nationale en grande tenue, ce qui contrastait avec les bruits absurdes qu'on se plaît à répandre sur ce corps important. La musique de la deuxième légion mérite une mention toute particulière et a droit aux plus grands éloges. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner pendant tout le service divin.

— Nous sommes priés d'annoncer que le cours public d'horticulture enseigné dans l'établissement des jeunes pénitenciers d'Oullins, est continué dans la ferme d'expériences située au pied du chemin d'Ecully (barrière à côté du moulin Luchana.

Les leçons ont lieu deux fois par semaine, le lundi et le jeudi à 8 heures du matin; une leçon particulière est réservée le dimanche à 2 heures pour les citoyens garçons jardiniers retenus par leurs travaux de la semaine.

— Demain auront lieu les élections des officiers, sous-officiers et caporaux dont la nomination est nécessaire pour compléter les cadres de chaque compagnie, dans les quatre légions de la garde nationale. Nous invitons les citoyens à prendre connaissance de l'avis que le citoyen Maire a fait afficher à cet effet.

— On nous prie d'insérer la lettre suivante:

« Citoyen rédacteur,
Permettez-moi de venir confier à votre journal le surprise étrange que j'ai éprouvée dernièrement.

« Vous savez, sans doute, que d'après un mode d'organisation de travail, développé avec dévouement et succès dans divers clubs par le citoyen Daussigny, il se signe à la Croix-Rousse, à Lyon et dans tous les chantiers, une pétition tendant à prouver au gouvernement que l'industrie essentiellement

lyonnaise de la soierie est perdue pour notre ville, si l'on ne vient à son secours en organisant le travail de la fabrique; cela en vertu de la promesse solennelle et générale faite à la France lors de la Révolution de Février.

« Je comptais qu'une pétition de ce genre, qu'ont sanctionnée déjà plus de 40,000 signataires, intéressant particulièrement tous les tisseurs et implicitement tous les travailleurs serait signée, sans difficulté aucune, par tout le monde, et surtout par les icariens de notre ville, hommes d'une doctrine essentiellement d'union, de fraternité, de solidarité et de rectitude. — Eh bien, citoyen, je l'avoue avec douleur, le bureau de la Société fraternelle des icariens a refusé, en principe et en fait, de signer la pétition à lui présentée.

« Vous répéter les motifs de ce refus, serait provoquer le sourire de vos lecteurs. Un des plus forts motifs donnés par le président lui-même, c'est la crainte prévoyante qu'il a, lui, que le citoyen Daussigny ne se fasse, de cette grosse pétition un bon marche-pied pour arriver à une préfecture!

« Toutes les autres raisons sont à l'avenant, même la promesse de signer lorsqu'on parviendra à présenter aux membres de ce bureau une pétition contenant dix ou quinze millions de signatures: alors ces citoyens apposeront leur nom!

« La commission de pétition à qui j'ai rendu compte de l'insuccès de ma tentative a été très-étonnée; mais elle n'accuse pas la doctrine icarienne: elle a su apprécier la différence qui y a entre les prescriptions d'une doctrine et le fait de quelques hommes.

« Quoi qu'il en soit, on pourra dire qu'à Lyon, pendant que les riches s'entendent, s'unissent admirablement pour signer le refus de l'impôt, les démocrates, ceux qui se disent et que l'on croit les plus avancés, refusent l'appui de leurs voix et de leur union à leurs frères demandant du travail et du pain. C'est de l'ingratitude: les intéressés comprendront...

« J'ai dit le fait de quelques hommes, car le plus grand nombre des membres icariens lyonnais a mieux compris ses devoirs, et a mis en pratique plus consciencieusement les préceptes de sa religion.

« Recevez, citoyen rédacteur, mes saluts fraternels.

— Ce matin, vers dix heures, on a retiré de la Saône, près le pont du Change, le cadavre d'un jeune homme qui, dit-on, avait disparu depuis deux jours.

SPECTACLES DU 8 JUILLET 1848
Grand-Théâtre. — Relâche.
Célestins. — Le Marchand de Jouets d'enfants, vaudeville en 1 acte. — La Clef dans le dos, vaudeville en 1 acte. — La Protégée sans le savoir, comédie-vaudeville en 1 acte. — Deux Papas très-bien, vaudeville en 1 acte.

Commission pour l'organisation du travail.

Séance du 11 juin 1848.

Présidence du citoyen MORELLET.

Ouverture de la séance à neuf heures et demie du matin.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission d'enquête.

Le citoyen Covillard, vice-président de cette commission, explique que, dans la séance du 4 juin, les maîtres ouvriers et ouvrières moutiniers n'ont pu s'entendre. Ils ont déclaré formellement ne vouloir faire aucune concession.

Dans la séance du 5 juin les eordonniers et les tireurs-d'or se sont présentés devant la commission.

Les premiers présentent un tarif qui équivaut à peu près à vingt pour cent d'augmentation pour les maîtres qui paient le mieux, et trente-cinq pour cent pour les autres.

Après une séance de trois heures, les parties se sont séparées, paraissant disposées à s'entendre.

Les ouvriers tireurs-d'or demandent une augmentation de salaire et une diminution d'heures de travail; ils voudraient que les maîtres ne fissent pas d'apprentis sans leur consentement. Cette affaire est en voie de conciliation.

Les détails de ces séances sont relatés dans les procès-verbaux spéciaux des séances d'enquête.

Après la lecture de ce rapport, le citoyen Covillard donne connaissance d'une protestation des ouvriers moutiniers, contre la pièce produite par les maîtres et lue dans la séance du 21 mai, dans laquelle ceux-ci cherchaient à établir que leurs bénéfices se réduisent à zéro.

Par cette protestation les ouvriers établissent par des chiffres que les bénéfices de leurs patrons sont plus forts qu'ils ne le déclarent. Ils donnent aussi le terme moyen des déchets, et ce dernier calcul ne se trouve nullement d'accord avec celui des maîtres.

Le citoyen Mazard, délégué des maîtres moutiniers, prend la parole pour réfuter cette protestation. Il dit que les calculs en sont inexactes et nullement en rapport avec la position actuelle. Il ajoute que les soies étant très-fines, les déchets sont bien plus grands, et qu'il faut plus de temps pour les dévider.

Il termine en disant que bien souvent, les maîtres sont au retour par la mauvaise qualité des soies à ouvrir.

Le président fait remarquer au citoyen Mazard que ses calculs paraissent être exagérés, ou du moins qu'il est dans l'erreur. Car, on ne comprend pas qu'on puisse accepter cette position d'exécuter du travail à perte. Si

telle était la position des maîtres, quelle serait donc celle de l'ouvrier ?

Le citoyen Mazard assure qu'il est de toute impossibilité aux maîtres moutiniers de changer en rien l'organisation actuelle de cette industrie, vu la modicité de leurs salaires. Pour preuve de cette assertion, les maîtres moutiniers s'engagent à présenter leurs livres de magasin.

Le citoyen Peygnoux, l'un des membres de la commission d'enquête, trouve que les demandes des ouvriers et ouvrières sont justes et n'ont rien d'exagéré ni de trop onéreux pour les maîtres. Il dit que le terme moyen des déchets, mentionné dans leur protestation, est exact.

Le président fait remarquer que la position des ouvriers et ouvrières, par la longueur des heures de travail, est tout-à-fait trop dure. Il pense qu'il serait raisonnable pour les maîtres de faire quelques concessions. Au lieu de s'obstiner à ne rien vouloir accorder et à maintenir une position dont ils ont tant à souffrir eux-mêmes, ils devraient se réunir et s'entendre pour demander une légère augmentation de salaire à leurs commettants, afin d'améliorer leur sort et celui de leurs ouvriers.

Le citoyen Covillard croit que les maîtres, avec les prix actuels, pourraient accorder ce qui leur est demandé, vu que les ouvriers promettent d'employer consciencieusement leurs heures de travail. Il dit que la commission d'enquête a fait tous ses efforts pour les concilier, et a employé tous les moyens possibles pour arriver à un rapprochement amical; mais tout a été inutile.

Le président fait lecture d'une délégation des ouvriers forgerons-mécaniciens. Le citoyen Lanery, délégué, est admis.

Le président rend compte d'une lettre qui lui a été envoyée par le citoyen Lafort, représentant du peuple. Il explique les démarches qui ont été faites par ce citoyen auprès du ministre des travaux publics, pour appuyer les demandes de la commission du travail de Lyon. Le ministre a promis de s'occuper de cette affaire. Le citoyen Lafort promet de rappeler sa promesse au ministre au cas où il l'oublierait.

On lit ensuite une demande du citoyen David (Français), ex-boulangier, actuellement marchand de vins, rue du Plat-d'Argent. Ce citoyen désire être chargé du placement des ouvriers boulangers.

Le président demande au citoyen Beau, délégué de cette corporation, s'il est digne et capable de remplir l'emploi qu'il demande. Le délégué répond qu'il l'en croit digne et capable.

On décide qu'il sera écrit au citoyen Maire, pour le prier de faire exécuter la décision prise par la commission dans sa séance du 14 mars, tendant à établir un bureau unique et gratuit à l'Hôtel-de-Ville pour le placement des ouvriers boulangers.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une pétition adressée à l'assemblée nationale par la commission exécutive de la caisse de prêt de la ville de Lyon. Cette pétition demande :

1° La libération définitive des cent cinquante mille francs dont l'Etat lui a fait l'avance en 1832, dont le remboursement, même éloigné, est devenu d'une impossibilité absolue.

2° Que l'assemblée nationale rende un décret, autorisant le pouvoir exécutif ou le ministre des finances à accorder, à titre de secours gratuit, une somme au moins égale à celle dont elle réclame la libération définitive.

3° Que la caisse soit autorisée à placer ses fonds disponibles au Mont-de-Piété à un intérêt de 5 0/0 au lieu de 3.

4° Que le conseil municipal et la chambre de commerce soient invités à voter des allocations annuelles en faveur de cette caisse, afin qu'elle puisse parer à ses pertes et frais de bureau, sans toucher au capital qu'elle tiendrait de l'Etat.

Cette pétition se termine par des considérations sur l'utilité et l'urgence de faire droit à ces demandes.

Le citoyen Charavay s'oppose fortement à la prise en considération de cette pétition. Il ne voit pas, dit-il, l'importance de cette institution, attendu qu'elle ne soulage qu'une minorité des travailleurs. Il croit que tant qu'on ne s'occupera pas de tous en général, les moyens qu'on pourra employer seront illusoire.

Le citoyen Briot appuie le préopiniant. Il dit que l'argent dépensé par cette caisse reste sans résultats satisfaisants, et que les chômages de chaque année absorberaient, en pure perte, les sommes qui lui seraient allouées. Il vaudrait mieux, selon lui, utiliser les sommes qui restent à créer ou favoriser une association, au lieu de s'attacher à soutenir l'existence vicieuse de l'organisation actuelle de l'industrie.

Le citoyen Razuret fait remarquer que cette caisse a été d'un grand secours aux chefs d'ateliers qui avaient des métiers à monter, et qui n'ayant pas le capital nécessaire, étaient obligés d'y renoncer, et pour ce fait rester sans travail.

Le citoyen Covillard dit que cette institution a rendu d'immenses services, en ce qu'elle rend le chef d'atelier indépendant du fabricant, sans le priver de ses instruments de travail. Il demande que le comité appuie cette pétition de tout son pouvoir.

Les citoyens Coignet (F.), Desvigne et Gros (P.) sont du même avis.

Après quelques nouvelles observations du président et

du citoyen Morlon, les conclusions de cette pétition sont mises aux voix et adoptées à la majorité.

On fait lecture d'une délégation des ouvriers boutonnières. Le citoyen Cochet, délégué, est invité à prendre part immédiatement aux travaux de la commission.

Le citoyen Gros (P.) fait lecture d'un projet d'organisation, applicable à l'industrie lyonnaise; produit par le citoyen Sautel.

Ce projet tend à supprimer les intermédiaires de l'industrie et le capital comme fonds social.

On nomme une commission pour examiner ce projet et en faire un rapport. Cette commission se compose des citoyens Coignet (F.), Covillard, Gros (P.), Cady, Grand-Clément, Desvigne, Mazard, Vittel-Morcl et Pailley.

Il sera écrit au citoyen Sautel pour le remercier de son travail.

Le citoyen Briot demande qu'il soit nommé une sous-commission pour faire un résumé de tous les projets présentés jusqu'à ce jour.

Le président appuie cette proposition qui est adoptée. Sont nommés pour en faire partie, les citoyens Covillard, Chauvot, Pailley, Desvigne (A.), Desvigne (Ph.), Peygnoux, Briot, Razuret, Gros (P.), Coignet (F.).

Cette sous-commission se réunira demain à sept heures du matin.

On fait lecture d'un autre projet d'association produit par le citoyen Desvigne (Philippe). Ce projet est renvoyé à la commission chargée d'examiner celui du citoyen Sautel.

La séance est levée à midi.

Allemagne.

SAXE. — LEIPSICK, 26 juin. — Une pétition, ou plutôt une protestation signée par 9,680 personnes, a été envoyée à l'assemblée nationale de Francfort, elle se prononce contre l'établissement de la République.

AUTRICHE. — VIENNE, 29 juin. — Aujourd'hui, la police a découvert, parmi les 10,000 serviens qui habitent la ville de Path, une conspiration qui avait pour objet d'assassiner le ministre des finances de Kossuth.

— Les instructions données au nonce du Pape, Mgr. Morichini, lui ordonnaient de demander l'évacuation de l'Italie par les troupes autrichiennes.

— On écrit de Trévise, en date du 25 juin, qu'un fort près de Venise s'est rendu aux Autrichiens.

— Malaghora a été abandonné par la garnison, après un bombardement.

— Le 26, on a entendu une canonnade à Fucine. A Venise, les partis en sont venus aux mains. On a crié : A bas la République ! à bas Tomasco ! On croit que Venise se rendra bientôt.

Angleterre.

LONDRES, 4 juillet. — La séance des deux Chambres du parlement n'a offert aucun intérêt.

On lit dans le Daily-News : La situation d'Haïti ne paraît pas s'être améliorée; d'après les dernières nouvelles des Indes occidentales, le 7 du mois dernier plus de mille noirs se sont soulevés; ils ont attaqué la ville de Jacquemel et mis le feu dans plusieurs endroits. Grâce aux secours donnés par les soldats, la ville n'a pas brûlé, mais les noirs étaient en force. On s'attendait à d'autres attaques. Le consul Anglais a écrit à la Jamaïque pour avoir des secours afin de protéger les sujets Anglais. On attend le Tison. Il a été envoyé des troupes de la Jamaïque à Bézice.

Espagne.

MADRID, 28 juin. — Le capitaine-général de Grenade, Francisco Serrano, fatigué sans doute de l'oisiveté dans laquelle il vit depuis longtemps, et désireux de jouer de nouveau le rôle actif qu'il remplit auprès de sa reine il y a environ un an, vient de donner sa démission; mais les influences du palais ont conseillé à Isabelle ne pas l'appeler à la cour, ce à quoi elle s'est décidée à son grand regret.

Les modérés font sonner bien haut la levée de l'état de siège; mais tant qu'on ne remettra pas en vigueur l'article 8 de notre pauvre constitution, qui garantit la liberté individuelle, toutes les levées de siège ne sont que mensonges et bavardages.

NOUVELLES DES PROVINCES BASQUES.

ARNEGUY, 30 juin. — Vous savez que les carlistes espagnols ont levé leur étendard; ils sont en campagne.

Trente insurgés ont fait irruption dans le village de Biscarret.

Ils sont commandés par le colonel Soto, le même qui a prêté serment de fidélité au gouvernement de la reine Isabelle devant le chef politique de Pampelune, la semaine dernière.

Le général Zuhiri s'est joint à eux. Ils ont passé la nuit dernière sur la montagne du pays quint, en attendant des fusils, des munitions et des recrues, qui doivent passer par les Aldudes.

Vers minuit, il est passé par Arneguy 20 contrebandiers chargés de fusils. La douane a saisi dix fusils seulement.

Les carabineros de Burguette sont à la poursuite des 30 hommes commandés par le colonel Soto; au moment où je vous écris, des coups de fusil s'échangent de part et d'autre.

Nouvelles diverses.

La justice paraît être désormais fixée sur les circonstances de la mort douloureuse du preux et héroïque archevêque de Paris. On se rappelle que dans l'après-midi du 25, l'archevêque obtint de l'officier supérieur qui commandait l'attaque de la grande barricade du faubourg St-Antoine qu'il fit momentanément cesser le feu de son côté; il s'avancit alors vers les insurgés, accompagné de ses deux grands-vicaires, MM. Jacquemet et Ravinet; un jeune homme, vêtu d'une blouse, le précédait, portant à sa main une branche d'arbre, garnie de ses feuilles vertes, en signe de consolation. Ce jeune homme qui n'avait pas quitté un seul moment l'archevêque et qui se trouvait à ses côtés, quand il fut frappé, a été appelé par la justice à laquelle il aurait fait connaître les faits suivants :

En voyant le prélat et ses vicaires s'avancer vers eux, les insurgés avaient immédiatement cessé leur feu, et un assez grand nombre d'entre eux étaient descendus de la barricade pour entendre la voix de celui qui venait, au nom de la fraternité et de la religion, les conjurer de faire cesser l'effusion du sang. Quelques gardes nationaux, quelques soldats dispersés jusqu'alors en tirailleurs, craignant sans doute une tentative contre l'archevêque qui, durant cette sorte d'armistice allait se trouver à la disposition des insurgés, se rapprochèrent à leur tour, et vinrent se placer auprès de lui. En ce moment, un coup de fusil parti, selon toute probabilité par un accident, éclata dans les rangs de la troupe. Les insurgés se crurent attaqués, ils ripostèrent vivement et regagnèrent leur barricade. L'archevêque pouvait alors se replier du côté des assaillants, mais sa mission ne lui eût pas semblé remplie. Il voulut poursuivre jusqu'au bout. D'un pas calme, bien qu'il fût placé entre deux feux, il s'avança vers la barricade, la gravit avec l'aide de ses deux vicaires, dont un, M. Ravinet, eut son chapeau percé de trois balles, et il redescendit de l'autre côté, en suppliant toujours les insurgés de mettre fin à cette lutte homicide. En ce moment, et lorsque arrivé au haut de la rue, protégé par la barricade, et ne pouvant plus être atteint par les balles des assaillants, il parlait aux insurgés, élevant le bras et présentant la poitrine du côté gauche. Un coup de fusil, tiré d'une des fenêtres occupée par les insurgés, vint le frapper de haut en bas un peu au-dessous de l'omoplate du côté droit.

Le jeune homme, qui tenait toujours son rameau vert élevé, le reçut dans ses bras ainsi que MM. Jacquemet et Ravinet, et ce fut en ce moment, ou les insurgés protestaient que ce n'était pas de leurs rangs qui était partie la balle de l'assassin, que les deux grands-vicaires leur délivrèrent une attestation rédigée en ce sens. Attestation qu'ils firent signer par les habitants des maisons voisines, demeurés étrangers à la lutte, mais qui avaient été spectateurs. Il paraîtrait que celui des insurgés qui avait tiré le coup de fusil, s'étant trouvé un nombre des prisonniers fait le lendemain, aurait été depuis lors signalé à la justice par d'autres insurgés qui, bien qu'ayant eux-mêmes participé aux horreurs de cette guerre sans nom, dont le faubourg St-Antoine a été durant trois jours le théâtre, s'efforceraient de repousser toute solidarité dans le crime dont se serait souillé ce misérable assassin.

L'enquête à laquelle se livre la justice a pour but de constater l'exactitude des déclarations que nous venons de faire connaître.

— Des voyageurs partis ce matin de Pampelune, nous ont assuré que des bandes nombreuses de jeunes gens de la ville et des environs s'étaient formées pour se joindre aux carlistes.

Le courrier de Tafalla a été arrêté par les carlistes, qui lui ont pris les chevaux et les dépêches.

— On lit dans le *Moniteur Universel* :
A Messieurs les Archevêques et Evêques de la République.
Paris, le 3 juillet 1848.

Messieurs les Archevêques et Evêques,
Une lutte sanglante a désolé la capitale. — Grâce au plus héroïque dévouement, la cause de l'ordre a triomphé. — Au milieu de ces cruelles journées, le clergé lui-même a payé chèrement sa dette à la République. L'archevêque de Paris est tombé en grand citoyen comme en digne prélat, au moment où il allait faire entendre aux insurgés la voix de la religion et de la patrie. — Dans ces douloureuses circonstances, l'assemblée nationale, afin de consacrer par un deuil public la mémoire des citoyens morts pour la défense de la République les 23, 24, 25 et 26 juin, a voulu que des services funèbres en l'honneur des victimes fussent célébrés dans toutes les églises de France. — Je vous prie en conséquence, Monsieur, de vouloir bien donner des instructions à cet effet dans toutes les paroisses de votre diocèse. — Recevez, monsieur l'archevêque, l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
Signé CARNOT.

Le directeur-gérant, FAURES.
Lyon. — Imp. veuve Ayné, gr. r. Mercière, 44.